





Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Alsace



Avis n° 91

Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF de la « Plaine du Haut-Rhin »

Réunion du 15 novembre 2012, point 4

La demande

contexte L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui de la « Plaine du Haut-Rhin» pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois d'octobre 2011;
- il a participé au groupe de travail élargi à des personnes ressources, le 16 mars 2012:
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 15 novembre 2012.



Question

Sur le territoire de la « Plaine du Haut-Rhin », le CSRPN a été invité à valider:

- la démarche méthodologique appliquée ;
- les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation) ;

et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.

Attendus

éléments mis à disposition du CSRPN

- dossier de séance du CSRPN du 15 novembre 2012 préparé par le cabinet Reinhold Treiber et coll. comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.
- rapport du prestataire : « Modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - Plaine du Haut-Rhin (Hardt, Nonnenbruch, zones en plaine de l'Ill et de la Thur) ». Cécile Billard et Reinhold Treiber. Octobre 2012, 82 p.
- présentations orales du bureau d'étude portant sur la démarche méthodologique et les résultats obtenus.

contexte géographique Le périmètre du lot « Plaine du Haut-Rhin » recouvre une superficie de 962,84 km², soit 12 % de la superficie de l'Alsace, sur 77 communes du département du Haut-Rhin, de la bordure rhénane à l'est au piémont vosgien à l'ouest. Parmi les communes du lot « Plaine du Haut-Rhin », 22 font également partie du lot « Bande rhénane ». La limite Est-Ouest entre les deux lots suit en principe la terrasse rhénane.

état des connaissances Le secteur d'étude bénéficie depuis 1994 de nombreuses publications, études et naturalistes suivis portant sur les insectes et la végétation (R. Treiber).

> La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 identifiait un total de 9 ZNIEFF de type I (4 307 ha) et de 2 ZNIEFF de type II (20 116 ha) pour ce territoire d'étude.

analyse de la démarche L'ensemble de la zone a été étudié. La méthodologie régionale adoptée est méthodologique basée sur des données postérieures à 2000 et sur des espèces déterminantes.

> L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.

> Le contexte éco-géographique a été correctement étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie, des connaissances de terrain du bureau d'étude et de celles mises à disposition par les personnes ressources. L'analyse des données réunies a été correctement effectuée.



Des remarques pertinentes ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes, accompagnées de propositions pour la faune (papillons), et pour la flore. La difficulté de proposer des forêts à caractère naturel a été relevée.

Seuls les sites de reproduction du Crapaud vert ont été retenus en ZNIEFF I.

L'état des connaissances sur les habitats (absence de cartographie des habitats hors sites Natura 2000) n'a pas permis d'utiliser cet indicateur de manière systématique. À noter que les données issues de la bibliographie, de communications personnelles ou de vérifications de terrain ont été intégrées aux fiches ZNIEFF.

47 ZNIEFF, parmi lesquelles, 36 ZNIEFF de type I (21 956 ha) et 11 ZNIEFF de type II (8 674 ha) ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF proposées recouvrent, sans double compte, 30 600 ha, soit environ 32 % du territoire d'étude.

On note une augmentation notable du nombre et de la surface totale des ZNIEFF par rapport au zonage de première génération. La surface concernée passe de 244 à 306 km², soit environ 25 % d'augmentation de surface.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées. La liaison entre ces dernières et les ZNIEFF des autres lots a été traitée correctement.

Avis

La méthodologie a été correctement appliquée. Les 36 ZNIEFF de type I et les 11 ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles de la plaine du lot « Plaine du Haut-Rhin » dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.

Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées; chacune des 47 ZNIEFF issues de cette démarche est correctement argumentée par une liste d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.

Le CSRPN souligne la robustesse des résultats obtenus liés à une connaissance approfondie du territoire d'étude par le bureau d'étude.

Recommandations

Le CSRPN recommande :

inventaire du lot « Plaine du Haut-Rhin »

- de compléter les ZNIEFF sur les zones connues pour leur intérêt écologique mais n'ayant pas pu être retenues en application stricte de la méthodologie;
- d'utiliser les données d'espèces remarquables de fétuques (Festuca)



issues des études en cours mais qui n'ont pas encore fait l'objet de publications. Ces données pourront être utilisées une fois qu'elles auront été publiées ;

- de procéder à des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées identifiées sur la base de données plus anciennes ou de la présence de bryophytes :
- de procéder, à l'achèvement de la modernisation, à l'examen approfondi des cohérences géographiques entre les ZNIEFF situées en limite de lot.

évolution de la méthodologie Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation, afin pour l'inventaire permanent d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, vergers, etc.);
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation des ZNIEFF:
- de mettre en place des indicateurs et une méthode permettant de procéder à une analyse diachronique de l'évolution des ZNIEFF;
- de prendre en compte de manière plus satisfaisante dans les stratégies de protection de l'environnement la spécificité des espèces à large territoire ou à territoire fluctuant du fait, par exemple, de l'évolution des activités humaines (ex. Œdicnème criard, Grand Hamster, etc.) qui ne peuvent pas être représentées en ZNIEFF.

cohérence avec d'autres L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des politiques connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.

